La République du Centre, 22 septembre 2012

BOUC ÉMISSAIRE. Vendredi, lors de l'audience de rentrée du tribunal administratif d'Orléans, Jean-Pierre Sueur a écouté, stoïque, les magistrats et avocats se plaindre en chœur de la surabondance et de l'instabilité des textes de loi, prenant à témoin (à charge !) les parlementaires présents dans la salle. « C'est classique, je me retrouve régulièrement incriminé pour des lois que je n'ai pas votées ! », s'est défendu le sénateur socialiste. Avant de reconnaître que « pour ce qui est de l'inflation législative… », l'élu a tout de même la proposition de loi facile. ■

.

Phoca PDF